



DIM - SEMO
Quai du Rhône 12
1211 Genève 8

Aux ingénieurs géomètres officiels et
aux autres spécialistes en mensuration

Circulaire N° 1/2012

LNI/gpe

Genève, le 15 mars 2012

**Concerne : Modification du modèle de données
 Précision et fiabilité
 Livraison des propriétés par étage sous forme numérique**

Madame, Messieurs,

Cette circulaire apporte quelques précisions d'actualités et modalités pratiques.

Modification du modèle de données

Le 1^{er} mars 2012 des modifications ont été apportées au modèle cadastral. Ces modifications seront apparentes dans l'extracteur TopoGéo dès le 1^{er} avril 2012 et devront être, dès lors, prises en compte pour toutes nouvelles mutations (cf document « indications pour remplir les attributs du modèle TopoGéo »). Une période transitoire est convenue pendant laquelle les anciennes bases de données TopoGéo déjà finalisées seront déposées en l'état. Les éventuelles adaptations seront prises en charge par le SEMO.

A l'avenir les modifications du modèle cadastral devant entraîner des coûts d'adaptation conséquent de vos environnements informatiques seront mise en place à raison d'une seule opération annuelle. Les dates d'avril ou octobre sont réservées pour ces adaptations majeures. En dehors de ces périodes le SEMO se réserve le droit d'apporter si nécessaire toute modification mineure.

Précision et fiabilité

En application des ordonnances fédérales le SEMO a renseigné l'ensemble des points limites et points particulier de leur valeur de précision et fiabilité planimétrique.

Dès le 1^{er} avril 2012, tous nouveaux points déterminés et livrés devront être renseignés de ces valeurs. L'instruction de travail de l'AGG « les points limites et de situation » définit les pratiques dans ce domaine.

Livraison des propriétés par étage sous forme numérique

Je vous confirme que le modèle de données PPE a été implémenté sur le serveur métier de la mensuration officielle, qu'un extracteur dédié est d'ores et déjà opérationnel sur le guichet cartographique GeoCadastré SITG.

Je vous rappelle que dès le 1^{er} juin 2012 tous les nouveaux dossiers de PPE devront être livrés en la forme numérique et selon le modèle de données précité.

Je ne peux que vous encourager à nous livrer dès ce jour en la forme numérique afin de tester et mettre au point, si nécessaire, nos outils respectifs.

Je vous remercie de votre collaboration, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

Laurent Niggeler
Directeur
Géomètre cantonal

Annexes : [Modèle de données cadastrales](#)
[Indications pour remplir les attributs du modèle TopoGéo](#)
[Modèle de données PPE](#)
[Directives, version mars 2012](#)